



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 29 Mars 2022**

PRESENTS : M. Laurent RIGHI ; M. Daniel DROMRE ; M. Frédéric KARLESKIND ; M. Patrice MARINI ; M. Ghislain ORSUCCI ; M. José PLUVINET ; M. Gérard RAULET ; M. Adrien ZOLFO ; M. Christian BUNAR ; M. Laurent PODLESNIK ; M. Berardino PALLOTTA ; M. Claude BOCEK ; M. Stephan BRUSCO ; M. Daniel CIMARELLI ; M. Gilles DESTREMONT ; M. Jean Patrick DALLA RIVA ; M. Michel FAIETA ; M. Alain DYE PELLISSON (suppléant de M. PIERRET) ; M. Daniel ROESER.

EXCUSES ou REPRESENTES : Mme Edith COLIN (pouvoir à M. Adrien ZOLFO) ; M. Guy MICHEL (pouvoir à M. Adrien ZOLFO) ; M. Philippe PISIU ; M. Jean-Jacques PIERRET (représenté par M. Alain DYE PELLISSON).

ABSENTS : M. Richard RAULLET ; M. Serge DE CARLI ; M. Alain ECKEL ; M. Michel JOUFFROY ; M. Antoine FALCHI ; M. Patrick RISSER ; M. Pierrick SPIZAK ; M. Jean- François MARIEMBERG.

La séance du Conseil d'Administration est ouverte à 17 H 30 par Laurent RIGHI, Président du SMTOM.

Le Président présente les excuses de :

- Madame Edith COLIN, pouvoir étant donné à M. Adrien ZOLFO
- Monsieur Guy MICHEL, pouvoir étant donné à M. Adrien ZOLFO
- Monsieur Philippe PISIU
- Monsieur Jean-Jacques PIERRET, représenté par M. Alain DYE PELLISSON

Le Président rappelle le contexte de la période et explique que nous restons en quorum réduit compte tenu de la pression épidémique soutenue et des recommandations gouvernementales. Il explique également que malgré l'information sur la tenue des conseils du SMTOM suffisamment à l'avance, l'agglomération de Longwy réalise également un Conseil ce soir.

Avant de commencer, le Président demande l'accord du Conseil afin de rajouter 3 points divers à l'ordre du jour. Compte tenu de l'objet des points divers, ceci est autorisé par le Conseil.



Point n°1 : Approbation du compte rendu du précédent conseil

Le Président propose d'adopter le compte rendu du Conseil d'Administration du 1^{er} février 2022.

Le Conseil d'administration prend acte de ce compte rendu et l'adopte à l'unanimité.

Point n°2 : Modification de la représentation de la CCPHVA

Le Président présente ce point et informe qu'à la suite de la ré-élection de Monsieur SPIZAK en mairie de VILLERUPT, il a été de nouveau délégué auprès de la CCPHVA et délégué de la CCPHVA au SMTOM. Il convient donc de réinstaller M. Pierrick SPIZAK dans ses fonctions de délégué de la CCPHVA au SMTOM.

Le Conseil d'Administration prend acte de cette installation.

Point n°3 : Coût de retrait d'une collectivité – Mise à jour annuelle

Le Président informe le Conseil que la Sous-Préfecture a demandé le retrait de la délibération 2022-001-03 du 1^{er} février 2022 car : « le retrait d'une commune du syndicat ne peut être conditionné par des modalités imposées par le syndicat par anticipation à toute demande ». Le Président propose néanmoins de continuer à garder le principe d'un coût de retrait et si possible d'informer les collectivités du coût potentiel qui devrait être négocié entre les collectivités ou à défaut des intérêts que le SMTOM ferait valoir auprès des services de l'état à défaut d'accord.

Le Conseil d'Administration approuve ce principe à l'unanimité.

Point n°4 : Avenants contrat de reprise CITEO et Valorplast

Le Président passe la parole à Daniel ROESER pour présenter ce point. Monsieur ROESER informe les membres du Conseil qu'à la suite du passage en extension des consignes, il convient de passer des avenants pour la reprise des nouveaux matériaux avec CITEO pour le flux développement (seul repreneur) et avec valorplast (repreneur actuel des plastiques du SMTOM) pour le flux de films PEBD. Pour les petits aluminiums, les membres du conseil valide le fait de reprendre les aluminiums extraits de la collecte sélective sur le site de MAXIVAL afin de la valoriser ensuite.

Le Conseil d'Administration approuve ces avenants à l'unanimité des membres concernés (hors GLA) et autorise le président à signer ces avenants.

Point 5 : Opérations nettoyage de printemps.

Le Président passe la parole à Stephan BRUSCO, Vice-Président en charge de la communication, pour présenter ce point. Il propose de renouveler l'opération « nettoyage de printemps ». Il précise que les dossiers devront arriver avant le 31 août 2022.

Le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité.



Point 6 : Compte de gestion 2021

Gérard RAULET reprend les réalisations de l'exercice 2021 par chapitre et par section ainsi que les résultats budgétaires de l'exercice figurant dans les états du compte de gestion établi, pour l'exercice 2021, par Monsieur JACQUEMIN (en poste jusqu'au 31 août 2021) et Monsieur BLUM (à compter du 2 septembre 2021), comptables publics du syndicat.

Il précise que le compte administratif établi par les services est en tous points conforme aux écritures du compte de gestion.

Le Conseil adopte le Compte de gestion 2021 établi par le comptable public à l'unanimité.

Point 7 : Compte administratif 2021

Après l'adoption du compte de gestion, Gérard RAULET reprend les résultats de l'exercice 2021 et présente les données mentionnées dans le rapport en insistant sur les postes de dépenses et recettes les plus significatifs.

Le résultat de clôture est excédentaire de 3 576 093,49 € compte tenu des résultats par section suivants :

- ✓ un excédent de la section de fonctionnement de 566 515,74 €
- ✓ un excédent de la section d'investissement de 3 009 577,75 €.

Le Président quitte l'assemblée afin de procéder au vote.

Le compte administratif 2021 est adopté à l'unanimité.

Point 8 : Affectation du résultat 2021

Gérard RAULET continue sur ce point en proposant de maintenir l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement et l'excédent d'investissement en section d'investissement.

Le Conseil d'administration approuve cette affectation à l'unanimité.

Point 9 : Budget primitif 2022

Gérard RAULET continue la présentation sur le budget 2022 qui s'équilibre en recettes et en dépenses en fonctionnement et en investissements. Néanmoins, il y a certaines questions :

- Monsieur KARLESKIND s'interroge sur les montants en énergie compte tenu des augmentations. Il est répondu que sur l'électricité, cela ne représente que les tarifs concernant l'alimentation des bureaux et des véhicules du SMTOM.
- Monsieur ZOLFO demande des précisions concernant la protection incendie. Il est répondu que suite à la visite des assureurs, les préconisations évoluent. Ainsi, les assureurs demandent aujourd'hui un sprinklage complet du bâtiment réception et process OM et CS afin de garantir les risques.



Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le budget principal 2022 ainsi que les subventions mentionnées dans le rapport.

Monsieur RAULET passe ensuite au budget annexe méthanisation qui s'équilibre également.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le budget annexe méthanisation 2022.

Point 10 : Adoption du tableau des effectifs des emplois permanents

Le Président laisse la parole à Monsieur RAULET pour la présentation du tableau des effectifs. Ce tableau doit être adopté tous les ans. Le détail des emplois est fourni dans le rapport. Nous avons aujourd'hui 3 postes pourvus et 3 non pourvus

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le tableau des effectifs des emplois permanents.

Point 11 : Marché AMO pour le suivi de l'exploitation MAXIVAL

Le Président reprend la parole pour informer les membres du conseil que le marché que nous avons avec BERIM pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage arrive à son terme et que compte tenu des échéances prochaines (fin du marché avec SUEZ, convention de coopération...), il serait judicieux de bénéficier d'une expertise tierce en vue de nous assister sur ces sujets en compléments des autres.

Le Conseil d'administration autorise à l'unanimité le Président à lancer un nouveau marché et à signer le marché correspondant.

Point 12 : Information concernant le marché de collecte, transport et entretien des bornes à verre

Le Président informe que la société MINERIS est attributaire du marché. Claude BOCEK demande comment nous nous situons par rapport au prix. Il est répondu que la journée de camion est vendue à un prix cohérent

Point divers n°1 : Provisions pour créances douteuses

Le Président informe qu'il faut prévoir une provision pour créances douteuses comme fait dans toutes les collectivités. Ce montant est déjà prévu au budget 2022 comme nous l'avons vu. Le montant a été communiqué par le trésorier sans qu'il n'y ait eu de détails.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette provision.

Point divers n°2 : Recrutement d'un assistant administratif et comptable

Le Président informe que pour faire suite à la démission de l'assistant comptable que nous avons, il est proposé d'approuver la modification de l'intitulé du poste en recrutant un assistant administratif et comptable et en ouvrant le poste sur tous les grades.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition.



Point divers n°3 : Adoption des nouveaux tarifs appliqués aux professionnels

Le Président passe la parole à Stephan BRUSCO qui informe le Conseil que les tarifs appliqués aux professionnels n'ont pas été actualisé depuis 2012. Compte tenu des évolutions et afin d'être en phase avec les conditions actuelles, il est proposé de faire évoluer les tarifs de la déchetterie.

Le Conseil approuve à l'unanimité la mise à jour des tarifs professionnels de la déchetterie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00 par le Président qui rappelle la prochaine séance du conseil le 29 mars 2022 à 17 h 30.

Le PRESIDENT

Laurent RIGHI